

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de l'association CHAPEAU

Pour l'année 2023

Du 03/05/2024

Membres présents : 25 membres présents ou représentés, liste d'émargement jointe en annexe

Sommaire de l'AGO :

- 1- Lecture du rapport d'activité et vote
- 2- Lecture du rapport financier et vote
- 3- Lecture du rapport moral et vote

BILANS 2023 - ASSOCIATION CHAPEAU TIERS-LIEU LE SONNEUR

L'année 2023 a été riche en évènements et marquée par le déménagement de l'association au mois de juillet. L'ensemble des rapports de cette année sont contrastés et peuvent se découper en deux périodes : le premier semestre dans les locaux de l'écocentre, et le deuxième semestre dans les nouveaux locaux du Nichoir. Nous nous efforcerons dans ces trois rapports de montrer l'essor du tiers-lieu en début d'année, les difficultés rencontrées et la nécessité du déménagement, puis le travail de restructuration qui a été nécessaire et réalisé à partir du mois d'août.

ST 1 CT
LN

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

L'année 2022 avait vu l'essor du Sonneur en sortie de période COVID : augmentation des usages de coworking et locations de salle, développement des animations, hausse des adhésions. Cet élan s'est poursuivi en 2023.

COWORKING et LOCATIONS de SALLES

L'activité de coworking a connu une très belle évolution sur le premier semestre avec jusqu'à 11 contrats d'abonnements mensuels, la vente de cartes et des fréquentations ponctuelles. La location des salles par les professionnels ou les associations du territoire est également en hausse, notons particulièrement l'installation de la kiné Lucie Fourcaud dans le cabinet de soin, qui apporte un loyer mensuel conséquent (350€) et une nouvelle catégorie d'utilisateurs dans le lieu. En général, nous constatons un réel intérêt pour les bureaux et les salles partagés par les acteurs économiques dans un rayon assez court (max 10 km en moyenne).

→ Nous avons accueilli le Parc Naturel Régional Périgord Limousin toute l'année, avec le concours de la SCEA Le Breuilh entre septembre et décembre.

→ Suite au déménagement, nous avons perdu progressivement tous les contrats de coworking à l'exception de ceux des nouveaux administrateurs : la salle du Nichoir qui nous a servi de locaux d'août à décembre manquait de fonctionnalités et d'espace. Nous avons toutefois eu plus d'utilisateurs ponctuels qu'à l'écocentre. Ugo Orlando a lancé le coup d'envoi de nouveaux abonnements en décembre.

→ Le **Café des Indépendants** mensuel s'est maintenu tout au long de l'année, avec une fourchette d'utilisateurs comprises en 6 et 15 participants. Les nouveaux locaux ont été bénéfiques à ce rendez-vous des professionnels. L'augmentation des participants et leur belle émulation ont donné naissance à de nouvelles activités : ateliers ponctuels et formation longue aux entrepreneurs.

Des partenaires institutionnels nous ont sollicité sur le premier semestre pour organiser des évènements ou des réunions dans nos locaux : ATIS (incubateur régional) avec le collectif 3 Tiers, la Mission Locale de Thiviers. Les chargés de mission du PNR ont réservé régulièrement des salles pour les réunions des commissions (Forêt, Valeur Parc, Fermes pédagogiques...), ainsi que des groupes pour des visites et échanges sur les thèmes de l'écoconstruction ou des tiers-lieux, etc.

Depuis la rentrée de septembre, nous avons accueilli les étudiants du lycée Kyoto de Poitiers et les Offices de Tourisme avec le PNR.

ANIMATIONS

En début d'année 2023, un **programme riche et varié d'animations** est mis en place, avec une organisation par thématiques et représenté alors par un arbre foisonnant. La branche la plus exploitée est celle de l'autonomie, la permaculture et la construction, en étroite collaboration avec ECOPELI. Le début du premier semestre n'a pas été favorable à la formation (globalement, au national), ECOPELI comme le Sonneur ont dû annuler plusieurs stages et formations, qui représentent un manque à gagner minimum de 3500€ entre mars et mai. Ces annulations ont bousculé l'équilibre économique de l'association dès le début de l'année. Le stage Autonomie Energétique, plus porteur, a été un franc succès avec 12 participants.

Sur le deuxième semestre au Nichoir, nous avons mis en place :

- un stage Autonomie Alimentaire et un stage sur la Forêt Jardin
- des séances de méditation avec l'association Unité Corps Esprit
- des ateliers d'écriture avec l'association la Mijoterie des Mots
- des cours de Français Langue Etrangère pour les anglophones
- des cours de conversation en anglais

Ces activités n'ont pas trouvé leur public et nous les avons laissé de côté pour le moment.

En revanche, l'atelier de Lactofermentation et l'Hypnojeudi (séances d'hypnose à prix libre) sont désormais régulièrement au planning !

Quelques mots sur les animations « bénévoles » qui constituent l'ADN du Sonneur :

Les soirées-jeux se sont tenues tous les vendredis jusqu'en avril, puis la fréquence a été passée à une soirée le 1^{er} vendredi du mois au Sonneur et le 3^{ème} vendredi au café associatif le Frugie. La fréquentation et les recettes ont diminué et cette nouvelle organisation n'a pas eu de réels bénéfices. Depuis le mois de septembre, la soirée-jeux est mensuelle et retrouve doucement son public, animée par Guillaume, Clément et Laura Mld.

Le Dimanche Zéro Déchet au marché de Frugie le dimanche matin a été redimensionné et propose principalement l'activité de réparation et couture, la friperie de vêtements n'étant plus pertinente (peu de fréquentation et mobilisation bénévole importante). Les dons en faveur du stand de réparation et les adhésions collectées au marché ont nettement baissé sur la première moitié de l'année, probablement du fait du manque de présence bénévole sur place à côté de Raymond et de Laurence.

La bibliothèque de consultation a été moins fréquentée. L'équipe bénévole animée par Juliette, Clément et Margriet a travaillé sur la mise en route d'un logiciel de gestion et le catalogage. Plus rigoureuse depuis le déménagement, l'équipe propose une permanence d'accueil et de gestion le jeudi matin. Nous comptabilisons plus de 125 livres empruntés par plus de 30 adhérents depuis le 6 juillet 2022.

Les Arpentages proposés par Sarah Turrin tout au long de l'année connaissent une fréquentation plutôt stable : entre 4 et 10 participants. Les ouvrages arpentés sont variés et le public plutôt fidèle.

Depuis septembre, le Sonneur accueille le Ton Book Too, organisé par Fabienne F une fois par mois, pour partager livres et lectures.

Depuis la rentrée de septembre, une nouvelle **permanence d'aide numérique** a été mise en place. Animée par Clément et Sarah, elle est ouverte à toute personne en besoin d'aide pour ses usages numériques ou informatiques. Cette permanence trouve doucement son public depuis le début de l'année 2024.

Nous n'avons eu qu'un seul **événement culturel** en 2023 avec une très faible fréquentation. Les Soirées Sonnées n'ont pas été reconduites pour l'été. A noter, la

commission Animations, en préparation à la fin de l'année 2022, n'a finalement pas émergé en 2023.

VIE ASSOCIATIVE

Nouveautés de cette année au Sonneur, la mise en place à deux reprises de forums ouverts pour permettre de débattre de manière collaborative avec les adhérents de sujets importants pour l'association.

Le Sonneur a été à l'initiative de l'organisation du Forum des Associations début octobre à la salle des fêtes de Montcigoux.

Nous avons également organisé une rencontre entre associations locales, qui s'est tenue au Breuilh en novembre avec une dizaine de structures participantes.

INVESTISSEMENTS ET EQUIPEMENTS

L'association a fait l'acquisition en début d'année de matériel pour l'organisation du coworking et des animations : tables, tableaux blancs, matériel informatique (dont un nouvel ordinateur pour la salariée et un vidéoprojecteur), rideaux, panneaux acoustiques, étagères... Ces achats se révèlent chaque jour utiles et pertinents pour la mise en place des activités et l'accueil des professionnels.

COMMUNICATION

Le site internet du Sonneur a été modifié à plusieurs reprises tout au long de l'année pour coller au plus près des actions développées.

La newsletter sur Sendinblue → Brevo touche en fin d'année 2023 près de 500 personnes.

Un effort accru a été réalisé sur les réseaux sociaux entre septembre et décembre, pour augmenter l'audience de la page Facebook. Un compte Instagram a été ouvert, ainsi qu'une page LinkedIn.

Suite au déménagement, pour acter la dissociation avec l'écocentre qui propose encore des activités parfois proches des nôtres, un travail a été réalisé autant sur l'identité visuelle que sur l'intégralité de l'offre et des événements portés par le tiers-lieu. En

particulier, la charte graphique a subi une refonte complète, et tous les visuels (flyers et affiches) ont été harmonisés et modernisés.

TOUTES LES ACTIVITÉS et FRÉQUENTATION

- **Accueil du PNR-PL**, chaque début de mois pour ses réunions d'équipe → 35 pers
- **Café des indépendants** chaque 3ème jeudi du mois → 15 pers
- **Arpentage** une fois par mois → entre 6 et 8 personnes
- **Soirée Jeux hebdo** → le 2ème vendredi du mois (rythme depuis la rentrée de septembre)
- **Répare-café** au marché tous les dimanches
- **Bibliothèque** : permanence mise en place le jeudi matin depuis le mois de septembre

Nouveautés de la rentrée de septembre :

- **Permanence Numérique** : le vendredi matin depuis le mois de septembre
- **Ton Book Too**, cercle de lecture : le 1^{er} vendredi du mois depuis le mois de septembre

Sur le premier semestre, les actions suivantes ont été organisées (pas toutes réalisées) :

Actions vers les familles et jeunes

- **Initiation au Brain Ball** par Valérie et Philippe Boudier → 4 pers
- **deux stages de cirque** en février et avril avec Nil Pomier → 20 participants à chaque session
- **un stage d'anglais pour enfants** en février avec Kasia → 12 participants
- **Animation Tribus en liberté (danse en famille)** avec Les Connexions oubliées en mai → 10 participants
- **spectacle Vélo** avec Olivier Hermann 3/05 → deux participants

Actions avec le PNR-PL

- **le PNR** dans le cadre de la convention passée avec le Sonneur : commissions (32 pers), accueil des fermes pédagogiques (20 pers), Rendez-vous de la

biodiversité (annulé à cause de la météo), accueil d'étudiants (20 pers),
Offices de tourisme (20 pers).

- **Ma Commune La Nuit : deux atelier d'écriture avec la Mijoterie des Mots en mars → 14 participants**
- **Ma Commune la Nuit : Atelier radio avec les connexions oubliées → 8 participants**

Actions autour de l'écoconstruction, l'habitat et la permaculture

- **L'échange des auto-constructeurs avec ECOPELI 21/03 → 20 personnes et 26/05 → 8 personnes**
- **Stage Taille et greffe avec Mathieu Foudral 1-3/04 ANNULE**
- **atelier lactofermentation avec Camille Lemoîne 1/04 → 8 pers**
- **Accueil d'architectes hollandais avec Eric Handrich 6/4 → 12 pers**
- **Autonomie Alimentaire avec Mathieu Foudral 13-16/04 - ANNULE**
- **Stage permaculture CAP GEMINI avec ECOPELI 26-28/04 → 12 personnes**
- **atelier lactofermentation avec Camille Lemoîne 6 mai → 9 personnes**
- **Stage permaculture CAP GEMINI avec ECOPELI 10-12/05 → 12 personnes**
- **Stage Habitat CAP GEMINI avec ECOPELI 24-26/05 → 12 personnes**
- **Autonomie Energétique avec Rémi Richart 24-25/05 → 11 participants**
- **Conférence La Maison Résiliente avec Rémi Richart 24/05 → 32 personnes**
- **Stage permaculture CAP GEMINI avec ECOPELI 7-9/06 → 12 personnes**
- **atelier lactofermentation avec Camille Lemoîne 10/06 → 6 personnes**

Actions avec les partenaires institutionnels - développement du territoire :

- **ATIS - entreprendre en Limousin 25/04 → 35 personnes**
- **Visite du lycée de Limoges 2/06 avec ECOPELI → deux classes**
- **MISSION LOCALE DU HAUT PERIGORD 8/06 → 14 personnes**
- **Visite du lycée Kyoto de Poitiers → 15 étudiants**

Autres actions

- **Deux Jours Avec Hervé KEMPF avec CAP-PL 27/28/05 → 30 à 50 personnes**
- **Deux Jours Avec Marie-Monique Robin avec CAP-PL en juillet**

- **Résidence d'Artiste** Intero et la FOZ Machine avec Les Connexions Oubliées → annulé par les Connexions Oubliées
- **Contrib'atelier** numérique en février avec Clément et Sarah au marché

La semaine du 22 au 28 mai nous a servi de semaine de référence avec :

- 11 coworkers
- 52 patients (Lucie et Laora)
- 22 stagiaires
- 90 visiteurs aux conférences
- 12 professionnels.es au café des Indé
- 7 porteurs de projets d'autoconstruction
- 4 formateurs et intervenants

Coworking bureau sur le premier semestre :

- **11 abonnements mensuels jusqu'en juillet 2023 : dont**
 - ECOPELI x4, MO
 - RESONANCE PAILLE x1, réseau régional de la construction paille
 - Myriam Bertrand, doula
 - Lucy Tatam-Ogden
 - Régis Legendre
 - Thomas Herondart
 - Laura Martinache
 - Mélanie Mélot
- **3 formules cartes :Clément Turrin, Cyril de Montclin, Jimmy Bemon**
- **invités par contrat :**
 - Pauline et Romain les Bienlunés
 - Equipes du PNR-PL
- **Locations des salles :**
 - Lucie Fourcaud, kiné (cabinet) abonnement mensuel
 - Kasia Dumas, cours d'anglais, abonnement annuel
 - Laura Toussaint, psychomot, ponctuel
 - Nathalie Garcia, yoga

- Camille Lemoîne, ateliers lactofermentation
- PNR-PL
- ECOPELI, formation
- Association Cap
- Association Les Connexions Oubliées
- Association Les Bienlunés

Depuis le mois de septembre :

- contrats mensuels : Thomas Herondart, Sarah et Clément Turrin, Laura Martinache

Questions : la partie avec le détail des animations et fréquentations n'ayant pas été lue, l'information est donnée que ces éléments seront disponibles avec la publication du procès-verbal.

Le rapport d'activité 2023 est voté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER 2023

Comme le bilan d'activité, le bilan financier est inégal.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

résultat d'exploitation: -20 386,62€ (Rés 2022 : -23824,59€)

Ca total 23 406€

ca 1^{er} semestre (hors subvention) : 17 280€ (le CA total hors subvention en 2022 était de 24 427€)

ca 2^{ème} semestre: 6 126€

Charges totales : 43 793€

Ce résultat négatif s'explique avec plusieurs éléments :

- **Le chiffre d'affaire** : La très belle dynamique du 1^{er} semestre a été stoppée nette par le déménagement : pertes de la plupart des contrats de coworking entre août et octobre et aucune possibilité de location de salle. De plus, la proposition d'animations, ateliers et stages a été très faible (pas de locaux disponibles et manque de disponibilité du conseil d'administration), et la plupart ont été annulées. A noter cependant la mise en place de la formation longue en entrepreneuriat et des commandes de rédactions par la Coopérative Tiers-lieux en fin d'année.

Toutefois, il convient de signaler certains « manque-à-gagner » :

- 4000€ de recettes (seuil max) non réalisées avec l'annulation des formations en début d'année
- 3370€ de factures non réglées par ECOPELI (jusqu'à la mise en liquidation par le cabinet Leuret en octobre 2023).

soit un **total de 7 370€** qui manque dans les caisses par rapport à notre prévisionnel.

- **Pas de renouvellement de subventions de fonctionnement en 2023.**

- **Des coûts de location importants pour 5575€.** Les loyers, tant à l'écocentre qu'au Nichoir, sont élevés et grèvent lourdement le budget de l'association.

- **Une masse salariale coûteuse mais nécessaire** à la conduite du projet de l'association pour 14 813€ de salaires et 3 113€ de cotisations URSSAF. Le contrat de Magalie Callens, en charge du ménage à l'écocentre 13h par mois a été rompu par rupture

conventionnelle en octobre. Le maintien de l'emploi salarié pour la coordination et le suivi administratif et comptable reste une priorité pour le conseil d'administration.

Nous pouvons noter une baisse des charges de 20%, due principalement à l'allègement de la masse salariale et la réduction du loyer.

SUBVENTIONS et PRETS

Nous n'avons bénéficié d'aucune subvention en 2023.

Demandées :

- FDVA pour 2500€
- Crédit Coopératif pour 3000€
- MAIF : ratée à 20 minutes près pour 5000€ !!
- Fabrique de Territoire pour 50 000€

La convention AMI Région n'étant pas close, il n'a pas été possible de solliciter à nouveau la Région qui dispose pourtant de plusieurs outils de soutien aux associations et aux tiers-lieux.

La demande de subvention FDVA, rédigée par la salariée sans le concours du conseil d'administration, a été refusée. Les candidatures au Crédit Coopératif et à la MAIF n'ont pas abouti non plus.

La candidature au label Fabrique de Territoire représentait un enjeu important pour le Sonneur. Cette candidature, instruite par la préfecture et qui concernait le Sonneur et l'Hangare, a finalement été attribuée au tiers-lieu Atlas 24 à Nontron.

Nous avons enfin clôturé la subvention AMI Tiers-lieux, démarrée en 2019, après un ultime passage en commission en octobre, et avons perçu le solde de cette subvention le 1^{er} décembre.

Nous avons sollicité et obtenu un prêt de trésorerie de 15 000€ auprès de France Active Nouvelle Aquitaine en novembre.

Clément et Sarah Turrin ont proposé un apport associatif de 3000€ en novembre.

PROCEDURES JUDICIAIRES et COÛTS

Courant septembre, nous avons été informés de deux injonctions à payer adressées à l'association, l'une par Mathias Bunoust relative à l'apport associatif non remboursé, l'autre par Jocelyne Cambuzat relative au paiement des taxes foncières des années précédentes.

Nous avons pris conseil auprès du cabinet ORA à Périgueux pour le suivi de la procédure engagée par Mathias Bunoust. Ce dernier a demandé le 21 décembre une saisie bancaire d'un montant de 19471,01€

Le montant total des consultations juridiques en 2023 s'élève à : 1420€

Nous avons également accumulé des frais bancaires pour rejet de prélèvement et des frais d'huissiers, à payer en 2024.

Après plusieurs mois difficiles et des retards de paiements divers, notamment les salaires de la coordinatrice, nous avons pu, grâce au prêt souscrit auprès de France Active, nous mettre en conformité avec les différents organismes : salaires, URSSAF, loyers, SMD3, etc, ainsi que nos prestataires. Avant la saisie bancaire, nous sommes à jour de tous nos paiements, à l'exception des sommes réclamées par les injonctions à payer.

Questions :

Une adhérente demande le montant exact du loyer : 603,92€. Il est précisé que le montant du loyer entre août et décembre était de 150€ mensuel pour la grande salle seule.

Les comptes finalisés sont tenus à la disposition des adhérents qui en feraient la demande, au siège de l'association.

Le rapport financier 2023 est voté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL 2023

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2023, l'association a produit un rapport moral conséquent, qui reprend l'ensemble de l'activité de CHAPEAU depuis sa création en 2018.

Le présent rapport se concentre sur l'évolution de la situation de l'association en 2023, avec une approche chronologique. Nous pouvons en préambule noter que cette année a été marquée par plusieurs éléments :

- renouvellement de l'équipe d'administration
- déménagement
- DLA pour un nouveau projet associatif et de nouveaux statuts
- refonte de l'offre commerciale et des animations
- des procédures judiciaires et une situation financière particulière

Clôture de la subvention régionale AMI Tiers-lieux

Au mois de janvier 2023, l'association doit répondre à un enjeu important, qui est la clôture de la subvention régionale AMI tiers-lieux. Nous devons réaliser pour près de 18000 euros de dépenses d'investissement pour clore le budget de cette subvention avant le 1^{er} mars. Nous avons également un solde à recevoir de la Fondation RTE de 12500€ pour des investissements. Il est proposé en conseil d'administration de souscrire à un Prêt Court Terme de 12500€ auprès du Crédit Agricole, en avance de ce solde.

La présidente Juliette Gersy refuse de prendre cette responsabilité et démissionne dans le courant du mois, suivie par Hugo Quaegebeur (administrateur). Thomas Herondart accepte de la remplacer par interim jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le prêt est signé le 10 février et en l'espace de 3 semaines, nous parvenons sur le fil à réaliser les dépenses prévues (matériel informatique, mobilier, rideaux, etc.). Le bilan de l'AMI est transmis le 1^{er} mars à la Région. Nous savons que la validation du dossier n'est pas acquise à 100 %.

Apport associatif Bunoust

En 2021, le couple Bunoust a prêté 30 000€ sous la forme d'un apport associatif avec droit de reprise, en avance de trésorerie sur la subvention AMI. En décembre 2022, l'association a perçu le versement de la deuxième tranche (20 000€) de cette subvention. En février, nous remboursons une première tranche de 10000€ au couple Bunoust. Nous sommes contraints de consommer les 10 000 euros restant pour finaliser les dépenses et assurer les charges de fonctionnement. Un avenant à ce contrat

d'apport associatif est signé avec le couple Bunoust, qui est très contraignant pour l'association. Nous devons rechercher 10 000€ de trésorerie, mais les difficultés qui suivent ne nous en laissent pas la possibilité, et les relations avec Mathias et Chloé Bunoust (administratrice) se dégradent.

Le bâtiment

L'écocentre présente des désordres structurels importants, qui rendent difficile son occupation et le déploiement d'activité, et ce depuis plusieurs années. Pour en connaître l'étendue réelle et chiffrer le coût des travaux essentiels, un audit structure a été commandé par l'association en mai 2022, qui révèle 93 pages de désordres majeurs et nécessitant de lourds travaux. Notre statut de locataire ne nous permet pas de solliciter des subventions pour travaux et la propriétaire ne peut/ne souhaite engager de fonds personnels.

Depuis le mois de septembre 2022, Jean-Luc Fraux et Juliette Herondart ont consulté Maître Olivier Ramoul, avocat spécialisé dans l'ESS, pour étudier la possibilité pour l'association de se porter acquéreur du bâtiment, et ainsi pouvoir solliciter des fonds pour travaux. L'écriture d'une promesse de vente avec conditions suspensives, notamment l'obtention du financement des travaux, est en cours au mois de février.

A partir du mois de février, conjointement à l'étude de cette promesse de vente, Juliette, Thomas et Jean-Luc (trésorier) sollicitent la Foncière Solidaire Villages Vivants pour accompagner le projet de rachat du bâtiment par l'association. L'équipe d'architectes d'ECOPELI, ainsi que Eric Smeesters (ingénieur bâtiment qui a réalisé l'audit structurel du bâtiment en 2022), un architecte extérieur et Mathias Bunoust en tant qu'artisan, viennent en soutien sur le volet Travaux de cette étude. Les travaux sont finalement estimés à plus de 400 000€.

Le relationnel avec la propriétaire Mme Cambuzat est tendu dans ce contexte de rachat et avec Chloé Bunoust.

Dans le courant du mois de mai, Villages Vivants notifie son refus d'instruire le dossier, en raison du volume des travaux, du coût et de l'éloignement (la Foncière est basée en Drôme), et aussi en raison des prévisionnels d'activité du tiers-lieu jugés insuffisants pour couvrir le coût de l'opération. La promesse de vente avec Mme Cambuzat n'aboutit pas non plus.

A partir du mois de mai

Dans le courant du mois de mai, le couple Bunoust adresse une mise en demeure à l'association de rembourser la totalité restante de leur apport associatif, soit 20 000€.

Le 1^{er} juin, le trésorier de l'association Jean-Luc Fraux, également directeur de l'association ECOPELI (colocataire du bâtiment) décède brutalement d'un AVC. Dans les semaines qui suivent, l'état financier d'ECOPELI, jusque là confidentiel, se révèle : ECOPELI est en cessation de paiement dès la fin du mois de juin. Privée de son

partenaire économique, l'association CHAPEAU n'est plus en capacité d'assumer seule les charges locatives et d'occupation du bâtiment.

Plusieurs factures non réglées par ECOPELI mettent CHAPEAU en grande difficulté de trésorerie, notamment pour le paiement des salaires de Juliette Herondart. Un rendez-vous avec France Active Nouvelle-Aquitaine en juin permet d'envisager un soutien de trésorerie de la part de l'organisme de financement solidaire, sous réserve de proposer un projet d'activité conséquent.

Dans le courant du mois de juin, sans facture ni appel à payer jamais fournis, la propriétaire Mme Cambuzat transmet au président un courrier manuscrit avec une mise en demeure de payer les taxes foncières des années précédentes, pour un montant imprécis d'au moins 6000€.

Le 19 juin, Chloé Bunoust démissionne à son tour. Laora Toussaint, secrétaire, n'a pas participé cette année aux réunions de CA et annonce sa démission le 21 juin. Thomas Herondart reste seul administrateur de l'association.

Dans ce contexte très difficile se tiennent le 7 juillet une assemblée générale ordinaire pour valider les comptes 2022, et une assemblée générale extraordinaire pour faire un point de la situation aux adhérents et envisager la suite possible pour le Sonneur. Sur proposition de deux adhérents, Clément et Sarah Turrin, un forum ouvert est organisé le 1^{er} juillet avec les adhérents, pour diffuser de l'information et des explications et débattre collectivement des options possibles pour l'association.

Lors de ces AG, un rapport moral fourni est présenté, qui retrace l'historique complet de l'association depuis sa création en 2018. A l'issue de la réunion, un nouveau Conseil d'Administration de 4 personnes est élu.

L'AGE fait état des constats suivants :

Administration et gestion :

- Les cercles thématiques (Coworking, Animations, Ludothèque, Bibliothèque...) ont fonctionné de manière autonome mais ne se sont pas reliés entre eux.
- Les Commissions (Travaux, Gouvernance, Communication) ne sont plus fonctionnelles.
- Nous avons de la difficulté à mobiliser les bénévoles
- Nous constatons un désengagement du CA avec des démissions de janvier à juin
- La coordinatrice, seule salariée, a vécu des difficultés personnelles et dans son travail du fait des dysfonctionnements de la gouvernance.
- Une situation confuse sur le **paiement des taxes foncières** des années précédentes à la propriétaire. Le bail de colocation indique que la taxe foncière

est la charge du preneur (ECOPELI et CHAPEAU, sans précision de répartition). Les taxes foncières n'ont pas été présentées aux associations au fil des années. Les montants n'ont pas été provisionnés. Les trois parties (colocataires et propriétaire) étaient en connaissance de la situation relative à cette taxe, dont le paiement avait été inclus dans le projet global de rachat du bâtiment par les associations.

Statut du bâtiment :

- difficulté à assumer le loyer incombant au Sonneur (700€ mensuels), encore moins la totalité du loyer (1000€)
- incapacité à assumer les coûts d'électricité (chauffage électrique à cause de la défaillance de la chaudière à plaquettes). Le chiffrage des coûts d'électricité sur l'année écoulée est en cours, première estimation > à 10000€
- le bâtiment ne répond pas aux exigences des normes pour un ERP, et nous n'avons pas d'homologation préexistante. La mairie n'a pas non plus de trace du dossier d'homologation ERP.
- Le balcon est attaqué par la moisissure et n'est plus praticable. La sécurité n'est pas respectée et l'accueil de public pose problème.
- Les dégradations les plus évidentes sont telles qu'elles menacent directement la poursuite des activités : infiltrations en de nombreux points de la toiture, façade en cours d'écroulement...
- Du fait du défaut de paiement d'ECOPELI, en charge du paiement des factures EDF, une coupure de l'électricité est annoncée.

Suite à son élection le 7 juillet, le nouveau CA a pris contact avec d'une part le couple Bunoust concernant l'apport associatif et d'autre part la propriétaire Jocelyne Cambuzat concernant une rupture du bail. Le couple Bunoust a demandé plus de transparence et le CA lui a transmis l'ensemble des documents demandés.

Dans le courant du mois de juillet, le conseil d'administration décide de quitter les locaux et fixe la date du déménagement au 29 juillet. Il faut reloger en urgence 11 coworkers, dont la kiné Lucie Fourcaud.

Le conseil d'administration négocie une rupture conventionnelle du contrat de location avec la propriétaire. Le montant demandé pour les taxes foncières n'est pas mentionné dans ce document ni dans les discussions.

Le conseil d'administration prend conseil auprès du cabinet ORA pour évaluer la situation de l'association. La possibilité d'une procédure de sauvegarde est évoquée, voire liquidation avec abandon des dettes en cours. Le conseil d'administration n'est pas favorable à cette issue, et se sent redevable de ses dettes au couple Bunoust et au Crédit Agricole.

Le déménagement se déroule sans encombres, avec l'aide de nombreux bénévoles. Les affaires sont remises dans une grange de la mairie de Saint Pierre de Frugie. Dans le courant du mois d'août, et avec le concours de Karine Machat de la Coopérative Tiers-Lieux, l'association peut louer à la mairie la salle vacante du Nichoir, pour une durée temporaire de 3 mois. Le loyer est payé d'avance. Ce choix du Nichoir répond à une forte motivation du conseil d'administration de maintenir le Sonneur à Saint Pierre de Frugie, au plus près de sa communauté.

Dans les nouveaux locaux, à partir du mois d'août

La salariée Juliette Herondart est en arrêt de travail pendant tout le mois d'août. Pendant ces semaines, le conseil d'administration aidé par des bénévoles et des coworkers installe le tiers-lieu dans les nouveaux locaux. Hormis les 4 administrateurs, tous sous contrat de coworking, seule Lucy Tatam-Ogden et Résonance Paille maintiennent leurs contrats. Les trois salariées d'ECOPELI, en attente de licenciement économique par le liquidateur, sont accueillies gracieusement par le tiers-lieu. Les finances de l'association sont toujours au rouge et le CA doit faire face à des impayés auprès de l'URSSAF et d'autres fournisseurs, les salaires ne peuvent pas être payés à la salariée.

Le mois de septembre nous permet d'apprécier le nouvel emplacement au coeur du village, tout près de l'épicerie. Les adhérents viennent nous voir, s'informent. Les activités récurrentes de l'association sont maintenues : répare-café le dimanche, bibliothèque, soirée-jeux, arpentage. Une permanence numérique voit le jour, le Ton Book Too vient profiter du confort des fauteuils club. Dans une seule salle, il n'est pas toujours facile d'accueillir tout le monde, mais on se tient chaud et on se serre les coudes. Une belle émulation naît dans cette ambiance de refugés.

Fait principal de ce mois de septembre : la visite d'un commissaire de justice, plus communément appelé huissier, qui vient nous apporter deux injonctions à payer, de la part de Mathias Bunoust pour son apport associatif, et de Jocelyne Cambuzat pour les taxes foncières. Nous découvrons que ces requêtes ont été déposées conjointement le 18 juin, soit avant l'assemblée générale, et un jour avant la démission de Chloé Bunoust du conseil d'administration, et que ni M. Bunoust ni Mme Cambuzat ne nous en ont informés lors des échanges relatifs à leurs contrats respectifs. Nous faisons opposition à ces deux injonctions à payer, avec le conseil du cabinet ORA, pour prendre le temps d'étudier les deux situations.

Entre le mois de septembre et le mois de décembre, la nouvelle équipe et la salariée fournissent un travail énorme de restructuration de l'association :

- restructuration complète de l'offre du Sonneur
- refonte de toute la communication (sauf logo)
- dépôt de la candidature au label Fabrique de Territoires (pour 50 000€, refusée)
- négociation puis obtention avec France Active Nouvelle-Aquitaine d'un prêt de trésorerie de 15000€
- démarrage d'un accompagnement pour l'écriture d'un nouveau projet associatif et de nouveaux statuts avec le DLA 24 et deux consultantes de COOP ALPHA (coût 4500€, intégralement financé par le DLA).

Courant novembre, grâce à l'apport de France Active et des compléments d'apports associatifs de Clément et Sarah Turrin, l'association peut se mettre en conformité avec les différents organismes et créanciers, et régulariser le paiement des salaires depuis le mois de juin.

Le 1^{er} décembre, après encore quelques rebondissements, le dernier versement de la Région vient définitivement clore la subvention AMI en cours depuis 2019. Conformément à l'engagement de transparence du CA envers les époux Bunoust, ceux-ci ont été informés du versement du solde de l'AMI. Le CA a proposé de négocier à l'amiable un étalement de la dette, afin de préserver l'équilibre économique de l'association et d'éviter des frais d'avocat pour les deux parties. Les époux Bunoust ont refusé toute négociation.

Début décembre, toute l'équipe entame le travail de restructuration de l'association, via le DLA24, avec Fabienne Muniente et Florence Dorent, consultantes chez Coop'Alpha. Deux journées intenses en décembre et beaucoup de travail intermédiaire.

Le 21 décembre, le CA constate une saisie bancaire d'un montant de 19 471,01€, ordonnée par Mathias Bunoust, c'est à dire la totalité des liquidités de l'association. Joyeux Noël.

Pour conclure

A côté de tous ces éléments factuels, nous pouvons souligner un contexte de travail et un environnement humain difficiles, parfois douloureux, et en tout cas source de beaucoup de stress et de fatigue pour la salariée et les administrateurs.

Au terme de cette année exceptionnelle, il reste beaucoup à faire. L'équipe de gestion de l'association est soudée, déterminée, et sait pouvoir compter sur la communauté des usagers du Sonneur : les coworkers, les bénévoles Guillaume, Lauréline, Raymond, Laurence, Cécile, Margriet, Alain, Cécile, Fabienne, François et tous les autres.

Ce projet a de l'avenir, comme le démontrent tout à la fois l'étude du besoins menée pendant le DLA, le soutien des adhérents, des politiques, etc. Il faut particulièrement souligner le soutien de France Active, fonds d'investissement réputé parmi les plus difficiles à convaincre. Leur appui est un signal fort que Le Sonneur va vers de meilleurs jours.

Questions/réponses :

A la question d'une adhérente qui souhaitait savoir si les problématiques évoquées étaient closes, il a été répondu que plusieurs dossiers avaient été mené à leur terme en début 2024, et d'autres encore en cours.

Les administrateurs sont sollicités pour évoquer leur vécu personnel et répondre à quelques points de détails.

Le rapport moral 2023 est voté à l'unanimité.

Three handwritten signatures in blue ink are present. One is a small, circular scribble on the left. The other two are larger, more complex scribbles on the right, one above the other.